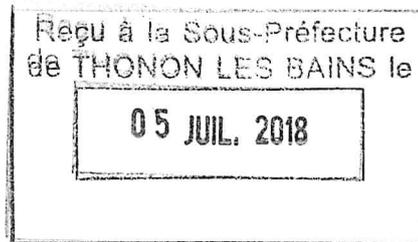




MAIRIE  
DE  
**LA VERNAZ**  
HAUTE-SAVOIE  
74200



**Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LA VERNAZ  
Séance du Jeudi 28 Juin 2018**

République Française

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit du mois de Juin à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 22 juin 2018

N° 2018-06-04

**O B J E T :**

**Renouvellement CDD**

**Michaud Manon**

**PRESENTS :** Mmes GARIN Jacqueline, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE- LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, REQUET Christophe, MOREL Alain.  
**Absent excusé :** Mme CETTOUR-CAVé Laetitia

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de renouveler le Contrat CDD de Mme MICHAUD Manon pour une durée de 12 mois ; au service technique et scolaire, compte tenu des besoins existants et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, du renouvellement des semaines de quatre jours.

Mme le Maire précise les tâches qu'incombent ce poste sont définies de la façon suivante :

Le Contrat CDD en qualité d'aide au service scolaire et technique, agent polyvalent pour le service de la cantine, garderie et périscolaire, TAP et garderie hors scolarisation, l'entretien des bâtiments communaux (Groupe Scolaire en priorité, Centre d'accueil-Presbytère) ; agent non-titulaire en Contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1er septembre 2018 et jusqu'au 31 Août 2019.

**Traitement Brut Mensuel :** 1 155,96 € pour 27 heures.

**Participation** à la Part complémentaire Santé : 15,42 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler le Contrat CDD pour une durée de un an à compter du 1er Septembre 2018 ; la rémunération de ce poste sera sur la base 27 Heures/Hebdomadaire/Smic horaire au 1er juillet 2018.
- **CHARGE** Madame le Maire à signer le bail et les pièces nécessaires au dossier.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**

Jacqueline GARIN  
Maire

